

GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2017 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 mars 2017 sous le numéro D.17-0136, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Recettes publicitaires		1 561,7	1 530,1
Autres revenus		563,2	532,6
Chiffre d'affaires	5.1	2 124,9	2 062,7
Autres produits de l'activité	5.1	43,1	14,1
Achats consommés et variation de stocks	5.2	(877,1)	(923,2)
Charges de personnel	5.3	(453,2)	(403,9)
Charges externes	5.4	(391,6)	(369,9)
Impôts et taxes	5.5	(131,2)	(127,2)
Dotations nettes aux amortissements		(173,2)	(177,6)
Dotations nettes aux provisions		(53,7)	(80,6)
Autres produits d'exploitation	5.6	244,2	242,6
Autres charges d'exploitation	5.6	(146,9)	(107,6)
Résultat opérationnel courant		185,3	129,4
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(23,3)	(83,7)
Résultat opérationnel		162,0	45,7
Produits sur endettement financier		0,2	0,6
Charges sur endettement financier		(1,7)	(1,8)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(1,5)	(1,2)
Autres produits financiers	5.9	15,8	4,3
Autres charges financières	5.9	(9,5)	(8,8)
Impôt	5.11	(44,6)	(5,9)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées		14,2	9,9
Résultat net des activités poursuivies		136,4	44,0
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		136,4	44,0
attribuable au Groupe :		136,1	41,7
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		136,1	41,7
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		0,3	2,3
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		0,3	2,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		209 664	209 444
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	7.4.2	0,65	0,20
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	7.4.2	0,65	0,20
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros)		-	-
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en euros)		-	-

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net consolidé	136,4	44,0
Éléments non recyclables en résultat net		
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	(1,2)	(3,7)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat	(1,0)	1,3
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées non recyclables comptabilisés en capitaux propres		-
Éléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	(6,5)	0,8
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées		-
Impôts nets sur opérations en capitaux propres recyclables en résultat	2,2	(0,3)
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées recyclables comptabilisés en capitaux propres		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(6,5)	(1,9)
Total des produits et charges comptabilisés	129,9	42,1
<i>attribuable au Groupe</i>	129,6	39,7
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	0,3	2,4

⁽¹⁾ Dont quote-part recyclée (4,1) millions d'euros à fin 2017, (2,9) millions d'euros à fin 2016

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	<i>Notes</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net des activités poursuivies (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		136,4	44,0
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)	<i>6.2.1</i>	231,8	242,9
Résultat de cessions d'actifs		7,0	0,5
Quote-part dans les résultats des coentreprises, entreprises associées et dividendes		(12,9)	(8,4)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	<i>6.2.2</i>	(36,1)	(18,6)
Sous-total		326,2	260,4
Coût de l'endettement financier net		1,5	1,2
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		44,6	5,9
Capacité d'autofinancement		372,3	267,5
Impôts versés (-) / remboursés (+)		(21,2)	(53,4)
Variation du BFR lié à l'activité	<i>6.2.3</i>	(82,0)	14,5
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		269,1	228,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(189,7)	(205,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,9	0,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(35,0)	(7,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		9,2	2,5
Incidence des variations de périmètre	<i>6.3.1</i>	66,8	(104,9)
<i>Prix d'acquisition des activités consolidées</i>		(32,6)	(186,5)
<i>Prix de cession des activités consolidées</i>		90,5	9,5
<i>Dettes nettes sur activités consolidées</i>		-	-
<i>Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)</i>		8,9	72,1
Dividendes reçus		0,1	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(2,2)	(0,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(149,9)	(315,6)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	<i>7.4.6</i>	3,0	1,9
Rachats et reventes d'actions propres		-	(21,4)
Autres opérations entre actionnaires		(3,0)	(0,8)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	<i>7.4.5</i>	(58,6)	(167,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		42,8	85,7
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(25,7)	(91,4)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		(1,5)	(1,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(43,0)	(194,5)
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITES POURSUIVIES		76,2	(281,5)
Trésorerie au début de l'exercice - Activités poursuivies		419,3	700,8
Variation de la trésorerie - Activités poursuivies		76,2	(281,5)
Trésorerie à la clôture de l'exercice - Activités poursuivies		495,5	419,3

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Notes</i>	2017.12	2016.12
Goodwill	<i>7.3.1</i>	580,4	560,9
Immobilisations incorporelles		234,6	237,2
Droits audiovisuels	<i>7.1.1</i>	170,8	174,4
Autres immobilisations incorporelles	<i>7.3.2</i>	63,8	62,8
Immobilisations corporelles	<i>7.3.3</i>	177,2	174,0
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	<i>7.3.4</i>	22,2	89,3
Actifs financiers non courants	<i>7.3.5</i>	46,5	31,7
Actifs d'impôt non courants		-	-
Total actifs non courants		1 060,9	1 093,1
Stocks et en-cours		615,9	677,5
Programmes et droits de diffusion	<i>7.1.2</i>	597,8	661,9
Autres stocks		18,1	15,6
Clients et autres débiteurs	<i>7.2.1</i>	1 204,7	979,8
Actifs d'impôt courants		13,0	40,2
Autres actifs financiers courants		-	4,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>7.5.1</i>	495,8	420,2
Total actifs courants		2 329,4	2 122,6
Actifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 390,3	3 215,7
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	<i>7.5.1</i>	256,7	186,7

BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	<i>Notes</i>	2017.12	2016.12
Capital	7.4.1	42,0	41,9
Primes et réserves		1 403,8	1 409,8
Résultat consolidé de l'exercice		136,1	41,7
Total capitaux propres part du groupe		1 581,9	1 493,4
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	(0,8)
Total capitaux propres		1 581,8	1 492,6
Dettes financières non courantes	7.5.1	232,6	224,9
Provisions non courantes	7.3.6	38,8	54,2
Passifs d'impôt non courants	5.9.2	40,2	42,9
Total passifs non courants		311,6	322,0
Dettes financières courantes	7.5.1	6,5	8,6
Fournisseurs et autres créiteurs	7.2.2	1 466,3	1 368,0
Provisions courantes	7.2.3	16,5	24,5
Passifs d'impôt courants		-	-
Autres passifs financiers courants		7,6	-
Total passifs courants		1 496,9	1 401,1
Passifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 390,3	3 215,7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	41,9	13,5	-	1 447,9	(9,9)	1 493,4	(0,8)	1 492,6
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	2,9	-	-	-	3,0	-	3,0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5,1	-	5,1	-	5,1
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(58,6)	-	(58,6)	-	(58,6)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	17,1	-	17,1	0,3	17,4
Total opérations avec les actionnaires	0,1	2,9	-	(36,4)	-	(33,4)	0,3	(33,1)
Résultat net consolidé	-	-	-	136,1	-	136,1	0,3	136,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(6,5)	(6,5)	-	(6,5)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)	0,1	(7,6)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	42,0	16,4	-	1 539,9	(16,4)	1 581,9	(0,1)	1 581,8

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	42,1	11,7	(20,0)	1 715,8	(7,9)	1 741,7	20,1	1 761,8
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	1,8	-	-	-	1,9	-	1,9
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	2,5	-	2,5	-	2,5
Rachat d'actions propres	-	-	(21,4)	-	-	(21,4)	-	(21,4)
Annulation d'actions propres	(0,3)	-	13,2	(12,9)	-	(0,0)	-	(0,0)
Dividendes versés	-	-	-	(167,2)	-	(167,2)	(0,1)	(167,3)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	28,2	(3,4)	-	24,8	(23,8)	1,0
Total opérations avec les actionnaires	(0,2)	1,8	20,0	(181,0)	-	(159,4)	(23,9)	(183,3)
Résultat net consolidé	-	-	-	41,7	-	41,7	2,3	44,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2,0)	(2,0)	0,1	(1,9)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	(128,6)	-	(128,6)	0,6	(128,0)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	41,9	13,5	-	1 447,9	(9,9)	1 493,4	(0,8)	1 492,6

Se reporter à la note 7-4 « Capitaux propres » pour le détail des variations

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1	Faits marquants de l'exercice 2017	10
2	Principes et méthodes comptables	11
2-1.	<i>Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers</i>	11
2-2.	<i>Nouvelles normes IFRS</i>	11
2-3.	<i>Changements de méthode comptable</i>	13
2-4.	<i>Jugements et recours à des estimations</i>	13
2-5.	<i>Impacts de l'application d'IFRS 15 sur le bilan d'ouverture et le compte de résultat</i>	13
3	Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession	14
3-1.	<i>Variations significatives du périmètre en 2017</i>	15
3-2.	<i>Rappel des variations significatives du périmètre 2016</i>	15
4	Information sectorielle	16
4-1.	<i>Information par secteur d'activité</i>	17
4-2.	<i>Information par secteur géographique</i>	17
5	Notes sur le compte de résultat	18
5-1.	<i>Produits de l'activité</i>	18
5-2.	<i>Achats consommés et variation de stocks</i>	19
5-3.	<i>Charges de personnel</i>	19
5-4.	<i>Charges externes</i>	20
5-5.	<i>Impôts et taxes</i>	20
5-6.	<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	20
5-7.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	21
5-8.	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	21
5-9.	<i>Autres produits et charges financiers</i>	22
5-10.	<i>Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers</i>	22
5-11.	<i>Impôts sur le résultat</i>	23
6	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	26
6-1.	<i>Définition de la trésorerie</i>	26
6-2.	<i>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</i>	26
6-3.	<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	27

7	Notes sur le Bilan	28
7-1.	<i>Droits audiovisuels et droits de diffusion</i>	28
7-2.	<i>Actifs et passifs circulants</i>	31
7-3.	<i>Actifs et passifs non courants</i>	33
7-4.	<i>Capitaux propres.....</i>	43
7-5.	<i>Endettement financier net et passifs financiers.....</i>	48
8	Gestion des risques.....	51
8-1.	<i>Politique de gestion du capital.....</i>	51
8-2.	<i>Politique de gestion des risques financiers</i>	51
9	Autres notes annexes	60
9-1.	<i>Engagements hors bilan</i>	60
9-2.	<i>Informations sur les parties liées</i>	62
9-3.	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	63
9-4.	<i>Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées</i>	63
9-5.	<i>Périmètre de consolidation détaillé</i>	64
9-6.	<i>Évènements postérieurs à la clôture</i>	67

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Faits marquants de l'exercice 2017

1-1. Fiscalité

- ✓ Non-constitutionnalité de la Contribution de 3 % sur les distributions

Le 6 octobre, le Conseil Constitutionnel a déclaré la contribution inconstitutionnelle dans son intégralité, validant les procédures contentieuses en cours à cette date. La loi de Finance rectificative 2017 supprime la contribution à partir de 2018. Des réclamations avaient été ouvertes par le groupe TF1 dès 2013, pour une partie des dividendes versés 2013-2014 et pour la totalité des dividendes versés en 2015-2016-2017. En conséquence, le groupe a comptabilisé un produit d'impôt à hauteur de 19,3 millions d'euros et un produit financier de 2,1 millions d'euros au titre des intérêts moratoires, également perçus en décembre 2017.

- ✓ Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La loi de finances rectificative 2017 introduit une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés. Le taux d'impôt global applicable au groupe s'élève à 44,43%, ce qui implique pour le groupe une charge d'impôt additionnelle de 13,0 millions d'euros, versée au 20 décembre 2017.

1-2. Cession de Groupe AB

Le 30 janvier 2017, TF1 a accepté l'offre sous conditions suspensives de Mediawan SA, relative à l'acquisition de sa participation de 33,5% dans Groupe AB. Au 31 mars 2017, les conditions suspensives ayant été levées, la cession de cette participation a pris effet et a généré une plus-value provisoire, dans l'attente de la validation de la trésorerie nette de Groupe AB au 31 mars 2017. La détermination du prix définitif ayant été finalisée en septembre, la plus-value définitive est comptabilisée dans le résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées ».

1-3. Acquisition du Groupe Tuvalu

Le 6 février 2017, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 70,65% du capital de la société Tuvalu Media Netherlands BV, société mère du groupe Tuvalu (production audiovisuelle aux Pays-Bas et en Belgique). Le groupe Tuvalu est intégré globalement dans les comptes consolidés du Groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 29,35% du capital, entre 2020 et 2023.

1-4. Acquisition de Minute Buzz

En janvier 2017, le groupe TF1 a finalisé l'acquisition d'une participation de 62,9% du capital de Minute Buzz, groupe média spécialisé dans l'agrégation et la production/diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux. Un pacte d'actionnaires a été conclu entre les actionnaires et le Groupe TF1, il prévoit une autonomie de gestion importante des fondateurs, et définit les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles ces derniers disposent de la faculté de vendre, et le groupe TF1 dispose de la faculté d'acheter leur participation résiduelle de 37,1% du capital, entre 2017 et 2020.

En application des accords entre le Groupe TF1 et les fondateurs, le Groupe TF1 a acquis 8% du capital en juin 2017 et décembre 2017, portant sa participation à 70,9%.

Minute Buzz est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017.

1-5. Prise de participation dans Studio 71

En janvier 2017, le groupe TF1 a pris une participation de 6,1 % du capital de Studio 71. Cette participation, évaluée à la juste valeur, est comptabilisée dans les actifs financiers non courants du Groupe TF1.

2 Principes et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré dans chacune des notes correspondantes.

2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018.

2-2. Nouvelles normes IFRS

2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ou, le cas échéant, les nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2017.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2017 sont :

✓ **Amendements IAS 7 - Etat des flux de trésorerie**

Ces amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Pour répondre à cette obligation, le Groupe fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la situation financière en ce qui concerne les passifs inclus dans les activités de financement en note 7-5-1.

Ces amendements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ont été appliqués par anticipation dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

✓ **IFRS 9 - Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer cette norme par anticipation.

Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers seront appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs lors de la première application.

Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les appliquera également au 1^{er} janvier 2018, avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9.

Les impacts anticipés par le groupe ne sont pas significatifs (inférieurs à 2 M€).

✓ **IFRS 15 - Produits des activités ordinaires issus des contrats clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Il l'appliquera au 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective et l'exercice 2017 présenté en 2018 sera également retraité des impacts IFRS 15 (présentation d'un exercice comparatif).

Au niveau du groupe, les mandats de commercialisation, ainsi que la date de reconnaissance du chiffre d'affaires généré par la vente de droits, notamment TV et SVOD, sont sans incidence significative.

Les impacts de l'application d'IFRS 15 sur le bilan au 31 décembre 2016, les périodes intermédiaires 2017 et l'exercice 2017 sont présentés en note 2.5.

✓ **IFRS 16 – Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrat de location financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette norme par anticipation et entreprend une évaluation des conséquences de son application.

2-2-2. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

✓ **IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux**

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et non adoptée par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des

conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation et entreprend une évaluation des conséquences éventuelles de son application.

2-3. Changements de méthode comptable

En 2017, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables.

2-4. Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : *goodwill* (cf. note 7.3.1), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7-1), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 4.3), impôts différés (cf. note 5.9), indemnités fin de carrière (cf. note 7.3.6).

2-5. Impacts de l'application d'IFRS 15 sur le bilan d'ouverture et le compte de résultat

La nouvelle norme IFRS 15 sera appliquée pour la première fois par le groupe TF1 en 2018. A cette occasion, les comptes comparatifs qui seront utilisés seront ceux de l'exercice 2017, après prise en compte des retraitements ci-après.

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur les capitaux propres du groupe à l'ouverture, soit au 1er janvier 2017, sera de -0,7 million d'euros dans les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers 2018. Les impacts par trimestre de l'application de la norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires et sur le résultat net du Groupe TF1 sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

(en millions d'euros)

Impacts sur le chiffre d'affaires

Période	Mandats de commercialisation	Vente de droits	TOTAL
T1 2017	1,1	3,4	4,5
T2 2017	1,5	0,1	1,6
T3 2017	0,8	1,0	1,8
T4 2017	1,8	- 2,2	- 0,4
Exercice 2017	5,2	2,3	7,5

(en millions d'euros)

Impacts sur le résultat net

Période	Mandats de commercialisation	Vente de droits	TOTAL
Résultat net	T1 2017	-	0,3
	T2 2017	-	- 0,1
	T3 2017	-	0,3
	T4 2017	-	- 0,3
Exercice 2017	-	0,2	0,2

3 Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »), ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du *goodwill* « partiel »).

L'écart venant ajuster le goodwill des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7-3-1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 7, cf. note 7-3-5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2017 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9-5.

3-1. Variations significatives du périmètre en 2017

✓ Acquisition Tuvalu

- ✓ Suite à la prise de participation de 70,65% du capital de Tuvalu conduisant au contrôle exclusif de TF1 sur celle-ci le 6 février 2017, Tuvalu est consolidé en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017, au sein du secteur « studios et divertissements » de l'information sectorielle. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité production du Groupe.
- ✓ Les Cédants et Newen Studios, filiale de TF1, ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 29,35% du capital, sur une période de 3 ans entre 2020 et 2023 selon les dispositions de chacune d'elles. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'engagement pris par Newen Studios de racheter aux actionnaires minoritaires leur participation a fait l'objet d'une évaluation basée sur des hypothèses de flux de trésorerie actualisés et a été comptabilisé en dette financière non courante conformément à IAS 32 en contrepartie des capitaux propres du Groupe.
- ✓ La contribution de Tuvalu sur l'exercice 2017 au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 19,4 millions d'euros. Elle est non significative en ce qui concerne le résultat net.

3-2. Rappel des variations significatives du périmètre 2016

✓ Acquisition de Newen Studios et de Rendez-Vous Production Séries

Suite à la prise de participation de 70% du capital de Newen Studios et au contrôle exclusif de TF1 sur celle-ci, Newen Studios et ses filiales sont consolidées en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2016. Elles sont présentées dans le secteur « Studios et divertissements » de l'information sectorielle.

✓ Bonzaï Digital

E-TF1 a pris une participation de 51% dans le capital de l'entité Bonzaï Digital le 19 février 2016. Cette entité, dont l'activité principale est l'optimisation du ciblage publicitaire, est consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2016. Dans l'information sectorielle, cette entité est présentée dans le secteur Antennes.

✓ Beauté test

Le 6 avril 2016, le groupe Newen Studios a acquis 75% du capital de la société Devtribu, société éditrice de Beauté-test.com, site internet spécialisé dans les tests et la comparaison de cosmétiques et de produits de beauté. Cette entité est consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} avril 2016 et est présentée dans le secteur opérationnel « Studios et Divertissements » du groupe TF1.

✓ Blue Spirit

Le 30 septembre 2016, le groupe Newen a pris le contrôle du groupe Blue Spirit (production audiovisuelle dans l'animation) portant sa participation au capital de 49,5% à 85%. Les entités du groupe Blue Spirit, consolidées en mise en équivalence jusqu'au 30 septembre 2016, sont intégrées globalement à partir du 1^{er} octobre 2016.

4 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes

Le secteur Antennes est constitué de l'ensemble des chaînes TV et sites internet du Groupe. Les revenus de ces activités sont issus de la vente d'espaces publicitaires et des rémunérations perçues auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe telles que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé, ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes, et de ses sites internet.

Studios et divertissements

Ce secteur regroupe deux sous-secteurs :

- ✓ Les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à commercialiser des droits audiovisuels, musicaux, licences, marques, pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe. Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tous autres droits d'exploitation en France et à l'international incluant les revenus Vidéo (physique et on-line).

Bien que réparties sur les différentes étapes de la chaîne de valeur, ces activités, portées par TF1 Studios, Newen Studios et TF1 Entertainment, partagent les mêmes modèles économiques sur des marchés de plus en plus intégrés.

Plus spécifiquement, TF1 Studios et Newen Studios exploitent des types de droits audiovisuels complémentaires, et adressent tous les deux le marché des diffuseurs de droits TV et vidéo français et européen.

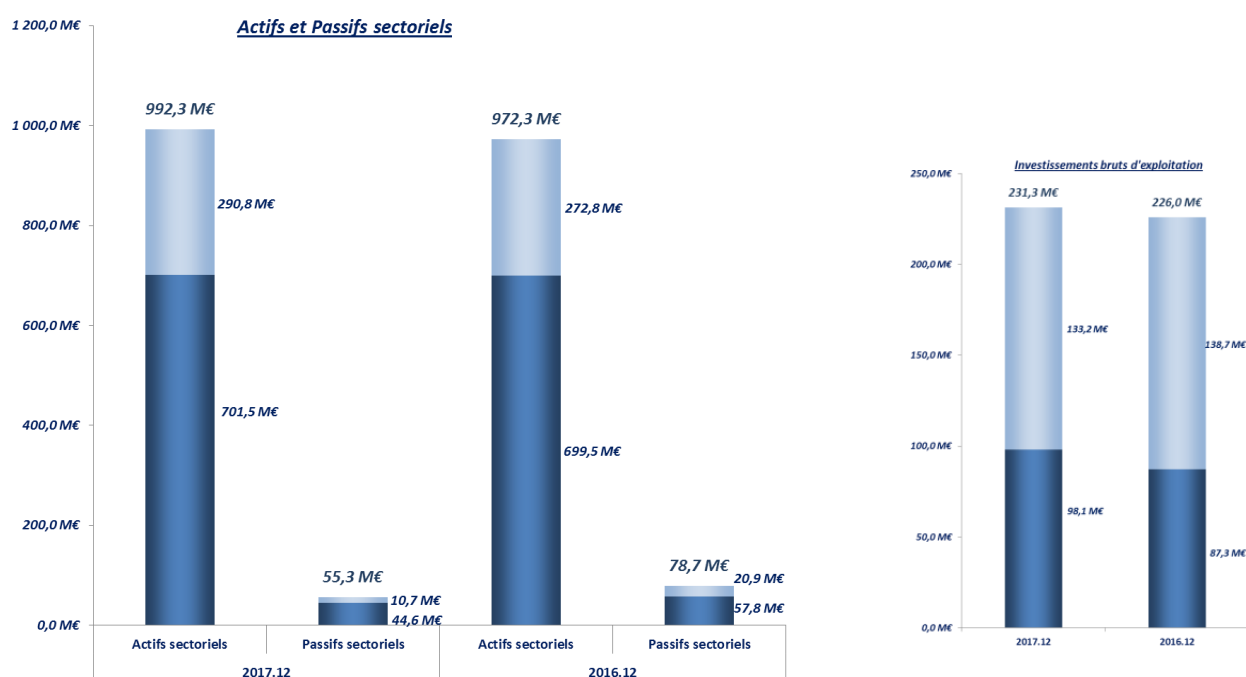
A ce titre, la Direction du Groupe juge pertinent de suivre globalement la performance financière de ces activités.

- ✓ Les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping sont regroupées dans ce secteur compte tenu de leur contribution au regard du total du groupe TF1.

4-1. Information par secteur d'activité

(en millions d'euros)	ANTENNES		STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS		TOTAL GROUPE TF1	
	2017.12	2016.12	2017.12	2016.12	2017.12	2016.12
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL						
Chiffre d'affaires des secteurs	1 742,2	1 694,4	417,8	386,8	2 160,0	2 081,2
Eliminations opérations intersecteurs	(28,6)	(24,5)	(6,5)	6,0	(35,1)	(18,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 713,6	1 669,9	411,3	392,8	2 124,9	2 062,7
<i>Dont Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	1 550,9	1 521,0	10,8	9,1	1 561,7	1 530,1
<i>Dont Chiffre d'affaires Autres</i>	162,7	148,9	400,5	383,7	563,2	532,6
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	143,3	87,5	42,0	41,9	185,3	129,4
% marge opérationnelle contributive Groupe	8,4%	5,2%	10,2%	10,7%	8,7%	6,3%
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	14,3	5,9	(0,1)	4,0	14,2	9,9

■ ANTENNES ■ STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS



Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

4-2. Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine (cf. graphique infra) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent.

2017		<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	
			2017	2016
	96,1%	France métropolitaine	2 041,9	1 999,3
	3,5%	Europe continentale	73,6	51,1
	0,4%	Autres pays	9,4	12,2
		TOTAL	2 124,9	2 062,6

Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont non significatifs.

5 Notes sur le compte de résultat

5-1. Produits de l'activité

Méthode comptable :

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

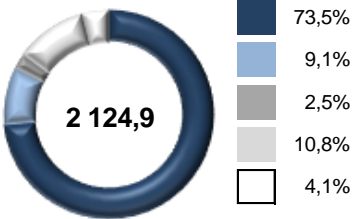
Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les ventes d'espace publicitaires par les antennes du Groupe sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur et agence. L'ensemble de ces conditions tarifaires sont prises en compte dans l'évaluation des recettes publicitaires.
 - Pour les ventes d'espaces publicitaires concernant des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.
 - Le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- les ventes de droits audiovisuels sont constatées, selon la nature des droits, à la date d'ouverture des droits ou lorsque le bénéficiaire a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat (acceptation technique),
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

2017.12		(en millions d'euros)	2017.12	2016.12
 <p>2 124,9</p>	73,5%	Recettes publicitaires	1 561,7	1 530,1
	9,1%	Distribution grand public	193,4	187,9
	2,5%	Recettes câble et satellite	52,3	47,3
	10,8%	Production/distribution de droits audiovisuels	229,4	217,4
	4,1%	Chiffre d'affaires autres activités	88,1	80,0
Chiffre d'affaires			2 124,9	2 062,7
Cession de parts de coproduction			43,1	14,1
Produits de l'activité			2 168,0	2 076,8

5-2. Achats consommés et variation de stocks

Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

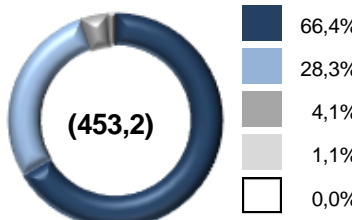
(en millions d'euros)	2017	2016
Consommation de production externe ⁽¹⁾	(699,8)	(699,0)
Achats, études et prestations de services ⁽²⁾	(124,8)	(162,3)
Achats de marchandises	(36,4)	(41,5)
Autres achats	(16,1)	(20,4)
Achats consommés et variation de stocks	(877,1)	(923,2)

⁽¹⁾ La consommation de production externe correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX (NT1), TF1 SÉRIES FILMS (HD1) et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

⁽²⁾ En 2016, les achats études et prestations de services comprenaient notamment le coût des droits de diffusion de la Coupe d'Europe de football.

5-3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

2017		(en millions d'euros)	2017	2016
 <p>(453,2)</p>	66,4%	Rémunérations du personnel	(300,9)	(279,8)
	28,3%	Charges sociales	(128,3)	(116,0)
	4,1%	Participation des salariés et intéressement	(18,8)	(5,2)
	1,1%	Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(5,2)	(2,5)
	0,0%	Autres charges de personnel	-	(0,4)
Charges de personnel			(453,2)	(403,9)

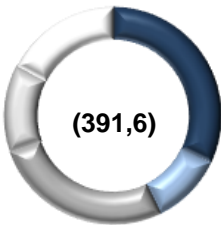
Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 26 millions d'euros en 2017 (28 millions d'euros en 2016).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7-3-6) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites (cf. note 7-4-6).

5-4. Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

2017		(en millions d'euros)	2017	2016
 <p>(391,6)</p>	32,1%	Sous-traitance générale	(125,6)	(118,3)
	10,7%	Locations et services associés	(41,8)	(43,3)
	26,8%	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(105,0)	(89,3)
	13,1%	Publicité, promotion et relations publiques	(51,3)	(52,9)
	17,3%	Autres charges externes	(67,9)	(66,1)
		Charges externes	(391,6)	(369,9)

5-5. Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

2017		(en millions d'euros)	2017	2016
 <p>(131,2)</p>		Taxes audiovisuelles	(91,2)	(87,9)
	59,1%	- Taxes CNC	(77,6)	(74,1)
	10,4%	- Autres taxes audiovisuelles	(13,6)	(13,8)
		Autres taxes	(40,0)	(39,3)
	9,7%	- Taxes CVAE et CFE	(12,7)	(12,2)
	10,3%	- Taxes sur la rémunération	(13,5)	(13,2)
		- Taxes diverses	(13,8)	(13,9)
	Impôts et taxes	(131,2)	(127,2)	

5-6. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Production immobilisée et transferts de charges	134,9	148,1
Reprises de provisions non utilisées	19,4	24,3
Subventions d'exploitation	5,6	7,2
Subventions d'investissement	27,8	20,3
Gains de change	18,4	17,1
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Audiovisuel)(1)	38,1	25,6
Autres produits d'exploitation	244,2	242,6
Redevances et reversements ayants droit	(100,1)	(82,8)
Pertes sur créances irrécouvrables	(8,2)	(3,5)
Pertes de change	(16,7)	(15,2)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)(2)	(21,9)	(6,1)
Autres charges d'exploitation	(146,9)	(107,6)

(1) En 2017, inclut la comptabilisation d'un produit à recevoir au titre du remboursement de taxes audiovisuelles.

(2) En 2017, le poste est essentiellement constitué de charges ponctuelles qui ont fait l'objet de provisions au cours des exercices précédents.

5-7. Autres produits et charges opérationnels

Méthode comptable : Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

En 2017, les autres charges opérationnelles, d'un montant de 23,3 millions d'euros, correspondent à l'amortissement de la réévaluation des droits suite à l'allocation du prix d'acquisition de Newen Studios. Au 31 décembre 2017, la part restant à amortir de la réévaluation de ces droits s'élève à 22,6 millions d'euros, qui sera totalement amortie sur l'exercice 2018.

En 2016, les autres charges opérationnelles, d'un montant de 83,7 millions d'euros, correspondaient aux coûts de réorganisation du Groupe (25,3 millions d'euros), aux coûts de transition en clair de LCI (8,2 millions d'euros) et à l'amortissement de la réévaluation des droits suite à l'allocation du prix d'acquisition de Newen Studios (25,4 millions d'euros cf. DDR 2016 Note 1 - Faits marquants).

Elles comprenaient également l'incidence de l'évolution de la réglementation sur la production des programmes de fictions françaises : à compter du décret du 27 avril 2015, les investissements du Groupe dans les fictions françaises donnent droit à des parts de co-production. Par conséquent, comme indiqué dans les méthodes comptables du Groupe, une partie des coûts d'acquisition de ces droits est comptabilisée en immobilisations, amortie et dépréciée en fonction des recettes futures attendues, tandis que l'autre partie demeure comptabilisée, comme auparavant la totalité des investissements, en stocks de programmes et prise en charges au compte de résultat au rythme des diffusions.

La dépréciation de la part immobilisée étant anticipée par rapport à la date de consommation des stocks, la prise en compte simultanée de l'écoulement des anciens contrats et de l'enregistrement des nouveaux, a généré durant cette période de transition un surcoût s'élevant à 25,4 M€ au cours de la période, montant présenté en autres charges opérationnelles à fin 2016. L'amortissement relatif aux parts de co-production immobilisées ainsi que la dépréciation afférente sont intégrés dans le coût des programmes.

5-8. Coût de l'endettement financier net

Méthode comptable :

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couverture de change,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couverture de change,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Produits d'intérêts	0,2	0,6
Produits et revenus sur actifs financiers	-	-
Produits sur endettement financier	0,2	0,6
Charges d'intérêts sur dettes financières	(1,7)	(1,8)
Charges sur endettement financier	(1,7)	(1,8)
Coût endettement financier net	(1,5)	(1,2)

5-9. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Dividendes	0,1	0,1
Profits sur actifs financiers ⁽¹⁾	11,4	3,8
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	-	-
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	0,6	0,4
Produits divers	3,7	-
Autres produits financiers	15,8	4,3
Pertes sur actifs financiers ⁽¹⁾	(8,1)	(7,4)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	(0,1)	-
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(1,1)	(0,5)
Charges diverses	(0,2)	(0,9)
Autres charges financières	(9,5)	(8,8)

(1) La variation constatée en 2017 provient essentiellement du produit de cession de la société Teads.

5-10. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat financier 2017	Résultat financier 2016	Résultat opérationnel 2017	Résultat opérationnel 2016
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	-	0,6	(7,0)	(6,9)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	3,8	0,1	-	-
<i>dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>	-	-	-	-
<i>dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i>	3,8	0,1	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3,3	(3,6)	(0,1)	0,5
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(2,2)	(2,0)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	(0,1)	(0,8)	(5,8)	0,4
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	4,8	(5,7)	(12,9)	(6,0)

5-11. Impôts sur le résultat

Méthode comptable :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5-11-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5-11-1-1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Impôt exigible	(48,4)	(11,6)
Impôt différé	3,8	5,7
Charge d'impôt totale	(44,6)	(5,9)

Au 31 décembre 2017, le taux d'impôt exigible tient compte de la contribution exceptionnelle introduite par la Loi de Finance rectificative 2017.1640 qui porte le taux d'imposition global du groupe à 44.43% pour l'exercice 2017. (Cf. note 1.1).

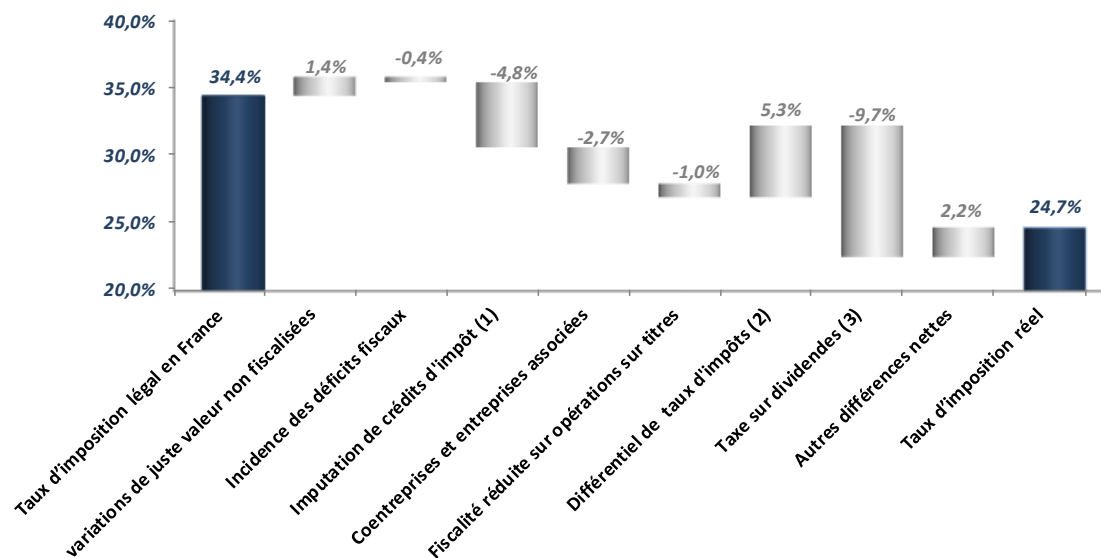
Conformément au vote par l'assemblée nationale en décembre 2017 de la Loi de Finance 2018, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif. Les taux utilisés sont compris entre 34.43% (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2018) et 25.83% (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

5-11-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net, part du groupe	136,1	41,7
Impôt sur les résultats	44,6	5,9
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts minoritaires	0,3	2,3
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	181,0	49,9

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Rationalisation du taux d'impôt 2017



Rationalisation 2016	34,4%	1,6%	(8,5%)	(11,8%)	(6,7%)	(3,0%)	(0,4%)	10,1%	(3,8%)	11,9%
----------------------	-------	------	--------	---------	--------	--------	--------	-------	--------	-------

(1) Principalement Crédit Impôt Compétitivité Emploi et Crédit Impôt Audiovisuel

(2) Inclut l'incidence de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (cf. faits marquants)

(3) Remboursement en décembre 2017 de la taxe sur dividende versée au titre des exercices 2012 à 2016

5-11-2. Actifs et passifs d'impôt différé

5-11-2-1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	(42,9)	(11,8)
Constatés en capitaux propres	1,2	1,0
Constatés en résultat	3,8	5,7
Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	(2,3)	(37,8)
Impôts différés nets au 31 décembre	(40,2)	(42,9)

(1) En 2016, la variation est principalement liée à l'intégration du groupe Newen et inclut les impôts différés sur la réévaluation des droits dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

5-11-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Provisions		
Provision sur programmes	1,2	1,9
Provision Indemnités de fin de carrière	9,2	13,6
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,6	0,6
Provision clients	0,6	0,7
Autres provisions	5,5	12,1
Participation des salariés	1,8	1,9
Reports déficitaires	0,5	1,5
Autres impôts différés actifs	2,7	0,6
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(22,1)	(32,9)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(34,3)	(36,4)
Amortissements du siège social	(6,5)	(8,6)
Réévaluation d'actifs	(20,8)	(27,7)
Autres impôts différés passifs	(0,7)	(3,1)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	22,1	32,9
Impôts différés passifs	(40,2)	(42,9)
Impôts différés nets au 31 décembre	(40,2)	(42,9)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 8,9 millions d'euros (contre 15,3 millions d'euros en 2016) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan.

5-11-2-3. Délai de récupération des impôts différés actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	12,9	-	9,2	(22,1)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

6-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	495,8	420,2
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	(0,3)	(0,1)
Concours bancaires courants	-	(0,8)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	495,5	419,3

6-2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

6-2-1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Immobilisations incorporelles	228,3	230,3
Immobilisations corporelles	18,0	16,3
Immobilisations financières	2,1	(2,2)
Provisions non courantes	(16,6)	(1,5)
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	231,8	242,9

6-2-2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Variations de juste valeur	5,8	0,6
Paiements fondés sur des actions	5,1	2,5
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(0,1)	-
Subventions virées en résultat	(46,9)	(21,7)
Total autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(36,1)	(18,6)

6-2-3. Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Augmentation (diminution) des stocks nets	(61,4)	(49,6)
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	167,6	(17,8)
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(73,5)	61,3
Diminution (augmentation) des autres passifs	49,3	(8,4)
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts	82,0	(14,5)

6-3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

6-3-1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Décaissements nets sur acquisitions	(23,7)	(114,4)
Encaissements nets sur cessions	90,5	9,5
Incidence des variations de périmètre	66,8	(104,9)

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	8,9	72,1
Actifs financiers acquis	6,7	9,6
Autres actifs acquis	35,1	238,9
Intérêts minoritaires acquis	(0,0)	(2,3)
Autres passifs acquis	(42,0)	(245,6)
Actifs net acquis (A)	8,7	72,7
Goodwill (B)	24,9	129,3
Décaissement (A) + (B)	32,6	186,5
Trésorerie acquise	8,9	72,1
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	-
Décaissement net	23,7	114,4

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Encaissement	90,5	9,5
Trésorerie cédée	-	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	90,5	9,5

En 2017, les encaissements correspondent principalement à la cession de la participation de 33,5% dans Groupe AB.

En 2016, les encaissements correspondent principalement à l'encaissement du complément de prix sur la cession de OneCast (réalisée en 2014) suite aux accords signés en octobre 2016 entre TF1, ITAS et TDF.

7 Notes sur le Bilan

7-1. Droits audiovisuels et droits de diffusion

7-1-1. Droits audiovisuels

Méthode comptable :

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Droits Audiovisuels et TF1 Entertainment, les droits audiovisuels produits par Newen Studios ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts.
- parts de producteurs de fictions françaises produite par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse de la valeur économique de ces parts attendue.
- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

Évaluation / Jugement :

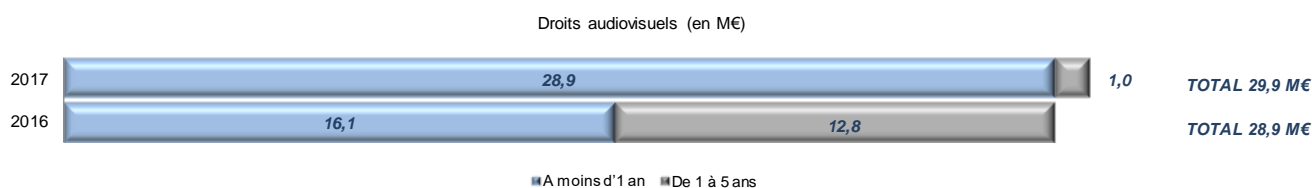
Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

Les mouvements des exercices 2017 et 2016 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
31 décembre 2015	1 234,4	(1 145,6)	(23,8)	65,0
Augmentation	202,6	(154,4)	(84,7)	(36,5)
Diminution	(1,0)	0,1	16,1	15,2
Variation de périmètre et reclassement ⁽¹⁾	945,5	(811,8)	(3,0)	130,7
31 décembre 2016	2 381,5	(2 111,7)	(95,4)	174,4
Augmentation	226,3	(145,5)	(94,3)	(13,5)
Diminution	(3,6)	2,9	22,8	22,1
Variation de périmètre et reclassement	(5,2)	(7,5)	0,5	(12,2)
31 décembre 2017	2 599,0	(2 261,8)	(166,4)	170,8

⁽¹⁾ Entrée de périmètre Newen Studio principalement

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



7-1-2. Programmes et droits de diffusion

Méthode comptable :

✓ Entrée au bilan :

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

✓ Règles de consommation :

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Règles par types de programmes		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

✓ Dépréciations et mise au rebut :

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

Évaluation / Jugement :

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

✓ Droits en sécurisation de grille :

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

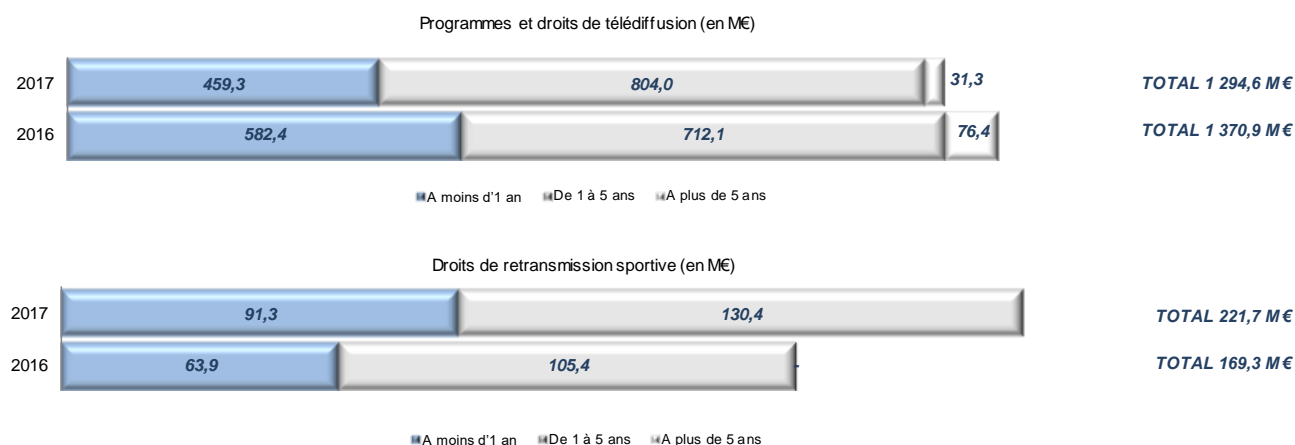
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
1er janvier 2016	828,0	(114,6)	713,4
Variation nette	(26,6)	(24,9) ⁽¹⁾	(51,5)
Variation de périmètre et reclassement	1,4	(1,4)	-
31 décembre 2016	802,8	(140,9)	661,9
Variation nette	(55,3)	(8,8) ⁽²⁾	(64,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2017	747,5	(149,7)	597,8

⁽¹⁾ dont 76,1 millions d'euros de dotations et 51,2 millions d'euros de reprises

⁽²⁾ dont 54,5 millions d'euros de dotations et 45,7 millions d'euros de reprises

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2017 et 2016 est de respectivement 48,1 millions d'euros en USD et de 112,2 millions d'euros en USD.

En 2017, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 502,7 millions d'euros (contre 359,3 millions d'euros en 2016) et le GIE AD pour un montant de 735,2 millions d'euros (contre 902,7 millions d'euros en 2016). Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (221,7 millions d'euros en 2017 et 169,3 millions d'euros en 2016).

7-2. Actifs et passifs circulants

7-2-1. Clients et autres débiteurs

Méthode comptable :

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Valeur nette 2017			Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
		(en millions d'euros)	2017	2017	2017	2016
<p>1 204,7</p>	54,5%	Clients et comptes rattachés	661,3	(5,1)	656,2	574,7
	15,8%	Avances fournisseurs ⁽¹⁾	191,6	(0,8)	190,8	149,2
	23,5%	Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	283,2	-	283,2	204,5
	5,3%	Créances diverses	187,1	(123,7)	63,4	44,6
	0,9%	Charges constatées d'avance	11,1	-	11,1	6,8
		Clients et autres débiteurs	1 334,3	(129,6)	1 204,7	979,8

⁽¹⁾ Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

⁽²⁾ Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

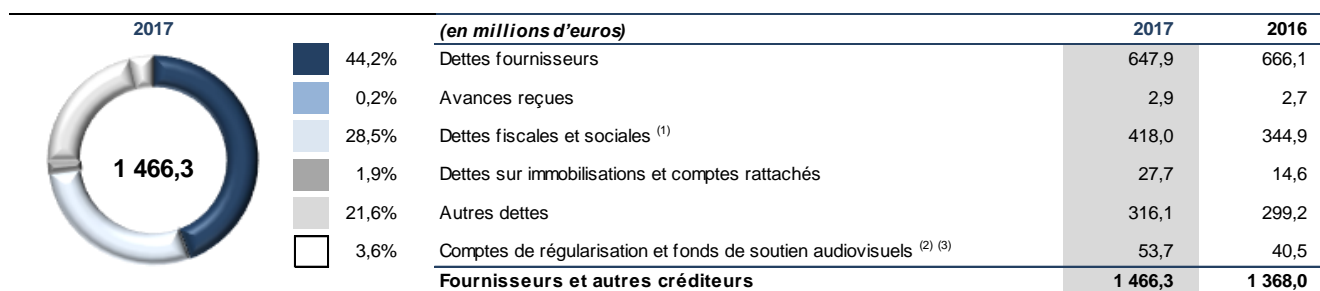
Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dépréciation au 1er janvier	(130,6)	(130,7)
Provisions complémentaires de l'exercice	(13,2)	(7,8)
Reprises sur créances passées en pertes	12,2	5,4
Recouvrement de l'exercice	2,0	2,9
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre et reclassements	-	(0,4)
Dépréciation au 31 décembre - activités poursuivies	(129,6)	(130,6)

7-2-2. Détail des fournisseurs et autres créditeurs

Méthode comptable :

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



⁽¹⁾ Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

⁽²⁾ Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

⁽³⁾ Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

7-2-3. Provisions courantes

Méthode comptable :

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

Évaluation / Jugement :

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7-3-6).

Les provisions courantes pour 2017 peuvent se décomposer comme suit :

	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	Total provisions courantes
(en millions d'euros)					
1^{er} janvier 2017	6,9	4,4	2,7	10,5	24,5
Dotations	2,1	1,9	0,5	3,7	8,2
Reprises utilisées	(4,6)	(0,7)	-	(5,8)	(11,1)
Reprises non utilisées	(1,6)	(2,1)	(1,2)	(0,2)	(5,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	2,8	3,5	2,0	8,2	16,5

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

- ✓ Plainte pour position dominante sur le marché de la publicité :

Les groupes Canal Plus, M6 et NextRadioTV ont chacun déposé plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisuelle. TF1 Publicité a été auditionnée. TF1 a déposé auprès de l'Autorité de la concurrence et du CSA une étude économique du cabinet RBB sur l'évolution pro-concurrentielle de la position de TF1 sur le marché publicitaire. L'Autorité de la concurrence a clôturé définitivement les dossiers NextRadio TV et Canal Plus et donc rejeté leurs plaintes. La plainte de M6 est toujours en cours d'instruction.

- ✓ Plainte pour entente :

Le groupe Canal Plus a déposé une plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour entente sur le droit de premier et dernier refus et droit de préemption dont bénéficie TF1 Films Production relatif aux œuvres cinématographiques qu'elle finance. TF1 a été auditionné. À ce jour, aucune notification de griefs n'a été adressée à TF1 par l'Autorité de la concurrence.

A ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

7-3. Actifs et passifs non courants

Méthode comptable :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Bêta, capitalisation, etc) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une UGT est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Évaluation / Jugement :

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue a minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation :

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

7-3-1. Goodwill

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Antennes	Studios et Divertissements	TOTAL
Goodwill au 1^{er} janvier 2016	406,5	25,1	431,6
Acquisitions	2,8	126,5	129,3
Cessions	-	-	-
Reclassement	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2016	409,3	151,6	560,9
Acquisitions	-	22,8	22,8
Cessions	-	-	-
Reclassement	-	(3,3)	(3,3)
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2017	409,3	171,1	580,4
<i>dont montant brut</i>	<i>413,8</i>	<i>171,1</i>	<i>584,9</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>(4,5)</i>	<i>-</i>	<i>(4,5)</i>

En 2017, la variation des *goodwill* correspond aux acquisitions décrites en faits marquants et intègre notamment le *goodwill* sur les acquisitions du groupe Newen, dont le groupe Tuvalu.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe TF1 a décidé, pour ces acquisitions, de ne pas réévaluer les intérêts minoritaires à la juste valeur, les *goodwill* sont en conséquence comptabilisés à l'actif du bilan en quote-part Groupe uniquement.

En 2016, la variation des *goodwill* intégrait notamment le *goodwill* sur l'acquisition de Newen pour 110 millions d'euros décrite en faits marquants du Document de Référence 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur Antennes		Secteur Studios et Divertissements		TOTAL		
	Années	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Nombre d'UGT		1	1	3	3	4	4
UGT Antennes		409,3	409,3			409,3	409,3
UGT Newen / TF1 Studios				171,1	151,6	171,1	151,6
UGT TF1 Entertainment				-	-	-	-
UGT Téléshopping				-	-	-	-
Total		409,3	409,3	171,1	151,6	580,4	560,9

Les tests de dépréciation auxquels les *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessous, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2017.

Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des 4 UGT a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichaines, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du *Core Business TV* contenus (dont info) et publicité ;
 - l'exploitation d'une offre digitale performante
 - la poursuite du *build-up* de Newen pour se renforcer dans la Production
 - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) et de l'exploitation des datas

Le taux de croissance perpétuelle retenu pour les tests effectués à fin 2017 est de 2 % (2 % également en 2016) pour l'ensemble des UGT. Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2017 est de 6,09 % (6,18 % en 2016); il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7-3. Son évolution s'explique notamment par la baisse du taux sans risque et du bêta de l'actif économique, partiellement compensé par la hausse de la prime de risque (sources des données : données de marché « Associés en Finances »).

Pour les 4 UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisés. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs correspondants.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats de ces analyses sont présentées en regroupant les trois UGT du secteur Studios et Divertissements.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

2017	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes	541 bp	-64%
UGT regroupées Studios et Divertissements	740 bp	-72%

2016	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes	523 bp	-62%
UGT regroupées Studios et Divertissements	1 003 bp	-79%

Pour l'UGT Antennes, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 099 millions d'euros à sa valeur comptable (1 026 millions d'euros à fin 2016).

Pour les UGT regroupées Studios et Divertissements, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 479 millions d'euros à sa valeur comptable (537 millions d'euros à fin 2016).

7-3-2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7-1-1)

Méthode comptable :

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations,
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 7-3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques à durée de vie définie	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	TOTAL
1^{er} janvier 2016	36,2	26,5	(2,5)	60,2
Augmentation	-	1,7	6,8	8,5
Dotations amortissements - provisions	-	(6,2)	(1,2)	(7,4)
Diminution	-	(0,4)	(0,2)	(0,6)
Variation de périmètre et reclassement	-	(3,6)	5,7	2,1
31 décembre 2016	36,2	18,0	8,6	62,8
Augmentation	-	1,6	3,4	5,0
Dotations amortissements - provisions	-	(7,9)	(3,6)	(11,5)
Diminution	-	-	(0,3)	(0,3)
Variation de périmètre et reclassement	-	0,1	7,7	7,8
31 décembre 2017	36,2	11,8	15,8	63,8
<i>dont valeur brute</i>	<i>36,2</i>	<i>71,3</i>	<i>34,0</i>	<i>141,5</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(59,5)</i>	<i>(18,2)</i>	<i>(77,7)</i>

Les tests de dépréciation auxquels les autres marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée en note 7-3, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2017.

7-3-3. Immobilisations corporelles

Méthode comptable :

- **Immobilisations corporelles détenues en propre**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2017 et 2016 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Installations en location financement	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	TOTAL
1^{er} janvier 2016	60,9	76,8	10,2	1,2	19,8	1,2	170,1
Augmentation	-	0,1	7,6	-	7,3	0,1	15,1
Dotations amortissements - provisions	-	(2,5)	(5,4)	(1,0)	(7,4)	-	(16,3)
Diminution	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,2)
Variation de périmètre et reclassement	1,0	1,7	2,0	-	1,8	(1,2)	5,3
31 décembre 2016	61,9	76,1	14,3	0,2	21,4	0,1	174,0
Augmentation	-	3,7	3,0	-	12,2	1,4	20,3
Dotations amortissements - provisions	-	(3,2)	(5,7)	(0,4)	(8,9)	-	(18,2)
Diminution	-	0,1	-	-	(0,1)	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	(2,9)	3,7	0,2	0,2	(0,1)	1,1
31 décembre 2017	61,9	73,8	15,3	(0,0)	24,8	1,4	177,2
<i>dont valeur brute</i>	<i>61,9</i>	<i>104,9</i>	<i>165,5</i>	<i>10,1</i>	<i>127,6</i>	<i>1,4</i>	<i>471,4</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(31,1)</i>	<i>(150,2)</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(102,8)</i>	<i>-</i>	<i>(294,2)</i>

7-3-4. Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

Méthode comptable :

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe AB ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	TOTAL
1^{er} janvier 2016	72,3	12,5	84,8
Quote-part de résultat	4,4	1,5	5,9
Provision pour dépréciation	-	-	-
Dividendes versés	-	(1,0)	(1,0)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,4)	(0,4)
Provision pour risque	-	-	-
31 décembre 2016	76,7	12,6	89,3
Quote-part de résultat	-	0,4	0,4
Provision pour dépréciation	-	-	-
Dividendes versés	-	(1,2)	(1,2)
Variation de périmètre et reclassement	(76,7)	10,1	(66,6)
Provision pour risque	-	0,3	0,3
31 décembre 2017	-	22,2	22,2

⁽¹⁾ Le Groupe AB a été cédé le 31 mars 2017, cf. Faits marquants. Le résultat des sociétés mises en équivalence de 14,2 M€ au compte de résultat est principalement constitué de la plus-value sur la cession AB.

⁽²⁾ Dont principalement Série Club (secteur opérationnel Antennes) pour 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (10,9 million d'euros au 31 décembre 2016) et Minute Buzz (secteur opérationnel Studios et Divertissements) pour 9,7 million d'euros en 2017.

Les coentreprises et les entreprises associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

Les entités mises en équivalence du groupe sont individuellement non significatives au 31 décembre 2017.

7-3-5. Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Classification :

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

- Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits ci-dessous. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur significative ou durable, une dépréciation est enregistrée en résultat.

- Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

▪ Autres actifs financiers non courants :

- les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont maintenus à leur coût d'achat lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.
- Les bons de souscriptions d'action sont valorisés sur la base de la méthode Black and Scholes en utilisant les paramètres de valorisation disponibles.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

Évaluation / Jugement :

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

7-3-5-1. Répartition des actifs financiers par catégorie :

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)				
2017 (en millions d'euros)							
Autres actifs financiers non courants	-	-	III	43,8	2,7	-	46,5
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 204,7	-	1 204,7
Autres actifs financiers courants	-	-		-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	II	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-	-	-	-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	495,8	-	495,8

(1) Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)				
2016 (en millions d'euros)							
Autres actifs financiers non courants	-	-	III	27,5	4,2	-	31,7
Clients et autres débiteurs	-	-		-	979,8	-	979,8
Autres actifs financiers courants	-	4,9		-	-	-	4,9
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	4,9	II	-	-	-	4,9
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-	-	-	-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	420,2	-	420,2

(1) Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

En 2017 et en 2016, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

7-3-5-2. Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Titres de participation	43,8	27,5
Créances rattachées aux titres de participation	-	-
Prêts ⁽¹⁾	0,4	2,2
Dépôts et cautionnements	2,3	2,0
Autres actifs financiers	46,5	31,7

- **Détail des titres de participation de sociétés non consolidées**

Les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Déten-tion à la clôture	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016	Provision 2017	Provision 2016	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
A1 International	50%	12,8	12,8	(12,8)	(12,8)	-	-
Teads		-	3,5	-	-	-	3,5
Sofica Valor 7		-	16,9	-	-	-	16,9
Sofica Valor 8	100%	1,8	-	-	-	1,8	-
Soread	12%	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Studio71	6%	27,5	-	-	-	27,5	-
Autres		17,8	9,9	(3,3)	(2,8)	14,5	7,1
Titres de participation non consolidés		61,5	44,7	(17,7)	(17,2)	43,8	27,5

Les tests de dépréciation réalisés sur les autres participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2017 et 2016.

7-3-6. Provisions non courantes

Méthode comptable :

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

- **Provision pour indemnités de fin de carrière**

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation / Jugement :

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

▪ **Provisions pour risques sur engagements et litiges**

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

Évaluation / Jugement :

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

7-3-6-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2017 et en 2016 :

(en millions d'euros)	Provisions pour		TOTAL
	Indemnités de fin de carrière	Risques sur engagements et litiges ⁽¹⁾	
31 décembre 2015	38,5	12,8	51,3
Dotations	3,5	-	3,5
Reprises utilisées	(2,0)	-	(2,0)
Reprises non utilisées	(3,0)	-	(3,0)
Écarts actuariels	3,7	-	3,7
Variation de périmètre et reclassement	0,7	-	0,7
31 décembre 2016	41,4	12,8	54,2
Dotations	3,4	-	3,4
Reprises utilisées	(4,0)	(10,9)	(14,9)
Reprises non utilisées	(5,1)	-	(5,1)
Écarts actuariels	1,2	-	1,2
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2017	36,9	1,9	38,8

⁽¹⁾ Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

7-3-6-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable :

Évaluation / Jugement : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7-3-6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

Principales hypothèses actuarielles

	2017	2016	2015	2014	2013
Taux d'actualisation (iboxxA10)	1,5%	1,7%	2,1%	2,0%	3,2%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	1,5%	1,7%	2,1%	2,0%	3,2%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2017 est de 6,6 %, stable par rapport à 2016.

Une baisse de 70 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 3,1 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2017	2016
Coût des services rendus	(2,8)	(2,7)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,8)	(0,9)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(3,4)	(3,5)
<i>dont : charges de personnel</i>	<i>(3,4)</i>	<i>(3,5)</i>
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,1

Variations de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière	Juste valeur des actifs du régime	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Montant à l'ouverture	47,8	(6,4)	41,4	38,5
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,8	-	2,8	2,7
Coût financier (désactualisation)	0,8	-	0,8	0,9
Reprises sur provisions	(9,1)	-	(9,1)	(5,0)
Pertes (gains) actuarielles	1,2	-	1,2	3,7
Variations de périmètre et reclassement	-	-	-	0,7
Rendement attendu des actifs du régime	-	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
Montant à la clôture	43,5	(6,6)	36,9	41,4

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2017 s'élève à 2 %. Au 31 décembre 2017, la juste valeur du fonds est estimée à 6,6 millions d'euros.

7-4. Capitaux propres

7-4-1. Capital social de TF1

Méthode comptable :

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, le capital social de TF1 SA est constitué de 209 865 742 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2017 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
1^{er} janvier 2016	209 033 985	1 487 582	210 521 567
Augmentation de capital	316 693		316 693
Rachat d'actions propres ⁽¹⁾	(2 222 986)	2 222 986	-
Opération d'échange de titres	2 289 850	(2 289 850)	-
Annulation d'actions propres		(1 420 718)	(1 420 718)
31 décembre 2016	209 417 542	-	209 417 542
Augmentation de capital	448 200		448 200
Rachat d'actions propres ⁽¹⁾		-	-
Opération d'échange de titres			-
Annulation d'actions propres			-
31 décembre 2017	209 865 742	-	209 865 742
<i>Nominal</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>

⁽¹⁾ Actions d'autocontrôle : cf. note 7-4-6 rachat d'actions ci-après.

7-4-2. Résultat par action

Méthode comptable :

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2017	2016
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	136,1	41,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	209 663 692	209 443 632
Résultat par action (en euro)	0,65	0,20
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 306 111	210 006 430
Résultat dilué par action (en euro)	0,65	0,20

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	209 663 692	209 443 632
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	310 319	402 698
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	332 100	160 100
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 306 111	210 006 430

En 2017 et en 2016, seul le plan d'options de souscription d'actions n°13 (attribué le 12 juin 2012) affiche un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur l'exercice.

7-4-3. Autres opérations avec les actionnaires :

En 2017, les montants figurant à la ligne « autres opérations avec les actionnaires » correspondent à la réévaluation des dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires, notamment l'engagement de rachat relatif aux minoritaires de Newen Studios.

En 2016, Les montants figurant à la ligne « autres opérations avec les actionnaires » correspondent essentiellement au rachat par TF1 de la participation de 20% détenue par la Principauté de Monaco dans la filiale TMC, rémunéré par échange de titres TF1.

7-4-4. Autres opérations (périmètre et divers) :

En 2017 la ligne « Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers) » du tableau de variation des capitaux propres correspond principalement aux dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires liées aux acquisitions de la période.

En 2016 cette ligne intégrait la comptabilisation des dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires, notamment Newen Studios. La variation pour les participations ne donnant pas le contrôle correspondait à l'entrée dans le périmètre de consolidation des intérêts minoritaires issus de la consolidation du Groupe Newen.

7-4-5. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2017, à verser en 2018, est de 73,5 millions d'euros, soit 0,35 euro par action.

Le dividende versé en 2017 au titre de l'exercice 2016 s'élevait à 58,6 millions d'euros soit 0,28 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté à la note 6-5-3 du chapitre 6 du Document de Référence.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2018 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2017.

7-4-6. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7-4-6-1. Historique des attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan 2017	Plan AGA TF1 2016	Plan AGA TF1 2017	Plan AGA Newen
Date de l'Assemblée Générale	14/04/2011	14/04/2011	17/04/2014	17/04/2014	13/04/2017	14/04/2016	13/04/2017	13/07/2016
Date du Conseil d'Administration	12/05/2011 et 25/07/2011	14/05/2012	29/04/2015	26/04/2016	27/04/2017	26/04/2016	27/04/2017	29/07/2016
Date d'attribution	10/06/2011	12/06/2012	12/06/2015	08/06/2016	12/06/2017	08/06/2016	12/06/2017	29/08/2016
Nature du plan	souscription				actions gratuites			
Nombre total d'options / d'actions consenties	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400	170 000	172 000	1 037 401
- dont les mandataires sociaux	7 200	7 200	16 000	13 000	13 000	-	-	-
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	272 000	302 000	368 000	114 000	118 000	79 600	80 500	475 489
Nombre total d'options / d'actions consenties sous conditions de performances	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400	170 000	172 000	1 037 401
Point de départ d'exercice / d'attribution	10/06/2015	12/06/2016	12/06/2018	08/06/2019	12/06/2020	08/06/2019	12/06/2020	31/03/2017
Date d'expiration	10/06/2018	12/06/2019	12/06/2022	08/06/2023	12/06/2024	08/06/2023	12/06/2024	31/03/2020
Prix d'exercice	12,47 €	6,17 €	15,46 €	10,99 €	11,45 €	N/A		
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 4ème anniversaire		Levée et cessibilité à partir du 3ème anniversaire		Acquisition à partir du 3ème anniversaire Cessibilité à partir du 4ème anniversaire			
Nombre d'actions souscrites au 31/12/17	274 400	603 717	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'actions gratuites annulées, non attribuées ou devenues caduques	192 800	172 400	86 100	32 500	9 900	9 900	-	-
Options de souscription / actions gratuites restantes en fin d'exercice	1 032 800	661 083	1 222 700	609 500	700 500	160 100	172 000	1 037 401

7-4-6-2. Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2017		2016	
	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	4 281 483	11,03	3 932 376	11,03
Options/ actions consenties	882 400	9,22	811 600	8,80
Options/ actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(157 000)	11,50	(69 800)	11,73
Options/ actions exercées	(448 200)	6,59	(316 693)	6,09
Options/ actions expirées	-	-	(76 000)	5,98
Options / actions en cours de validité au 31 décembre	4 558 683	11,01	4 281 483	11,03
<i>Options / actions exerçables au 31 décembre</i>	<i>1 693 883</i>	<i>10,01</i>	<i>2 226 083</i>	<i>9,31</i>

Au cours de l'exercice 2017, 448 200 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2017 est de 44 mois (46 mois au 31 décembre 2016).

7-4-6-3. Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable :

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7-4-6-1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5-1).

- **Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1**

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2017	2016
Plan n°13	12/06/2012	4 ans		-	0,1
Plan n°14	12/06/2015	3 ans	0,5	1,2	1,2
Plan n°15	08/06/2016	3 ans	0,7	0,5	0,3
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	1,1	0,2	-
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	0,9	0,6	0,4
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	1,6	0,4	-
Plan AGA Newen	29/08/2016	7 mois	1,8	1,7	0,5
Total				4,6	2,5

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°12	12,47 €	31%	5,25 ans	2,61%	4,64%	-15%	1,18 €
Plan n°13	6,17 €	40%	5,18 ans	1,63%	7,65%	-15%	0,70 €
Plan n°14	15,46 €	28%	5,18 ans	0,41%	1,57%	-15%	2,75 €
Plan n°15	10,99 €	34%	5,14 ans	-0,18%	1,81%	-15%	2,15 €
Plan 2017	11,45 €	30%	5,14 ans	-0,24%	1,78%	-15%	1,85 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

En 2017, la charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 11,72 euros.

En 2016, le cours de référence de l'action TF1 utilisé pour calculer la charge relative au plan d'actions gratuites 2016 était un cours de 11,40 euros.

- **Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues**

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2017.

7-4-6-4. Rachat d'actions

En 2017, le groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions.

En 2016, TF1 a procédé au cours du second et du troisième trimestre au rachat de 2 222 986 actions, pour un montant de 21,4 M€.

7-4-6-5. Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 ne constitue au 31 décembre 2017 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

7-4-7. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2017	2016
Réserves au 1^{er} janvier	1,9	1,1
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(4,1)	(2,9)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(2,4)	3,7
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Réserves au 31 décembre	(4,6)	1,9

⁽¹⁾ Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7-5. Endettement financier net et passifs financiers

7-5-1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2016.12	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Autres flux	2017.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	420,2	8,8	66,8		495,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-				-
Trésorerie disponible	420,2	8,8	66,8	-	495,8
Instruments financiers dérivés de taux actifs	-				-
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-				-
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-				-
Emprunts long terme ⁽¹⁾	(224,9)	(16,8)		9,1	(232,6)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive ⁽¹⁾	(7,8)	(0,3)		1,9	(6,2)
Trésorerie passive	(0,8)	0,5			(0,3)
Endettement brut	(233,5)	(16,6)	-	11,0	(239,1)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	186,7	(7,8)	66,8	11,0	256,7

⁽¹⁾ Les emprunts long terme et les dettes financières court terme comprennent au 31 décembre 2017 la valorisation des engagements de rachat de titres donnés par TF1 aux actionnaires minoritaires, principalement sur le capital de Newen Studios et de ses filiales.

7-5-1-1. Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable :

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Trésorerie	64,0	52,4
SICAV monétaires	0,6	0,2
Comptes courants de trésorerie ⁽¹⁾	431,2	367,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	495,8	420,2

⁽¹⁾ Les autres comptes courants de trésorerie incluent 431,0 millions d'euros avec Bouygues Relais.

7-5-2. Passifs financiers

Méthode comptable :

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers **évalués à la juste valeur** par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe **évalués au coût amorti**, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8-2-2).

• Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32.

Suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 de la norme IAS 27 amendée, le Groupe a choisi de comptabiliser ces dettes financières en contrepartie des capitaux propres sans incidence sur la reconnaissance des intérêts minoritaires. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Pour les engagements de rachat d'intérêts minoritaires rattachés à un regroupement d'entreprises réalisé antérieurement au 1^{er} janvier 2010, le Groupe comptabilisait en *goodwill* cette différence positive initiale et les variations ultérieures de valeur de la dette, hors effet d'actualisation.

Évaluation / jugement : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2017 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)			
Dettes financières long terme	-	-		124,2	III	108,4	232,6
Dettes financières à court terme	-	-		3,5	III	3,0	6,5
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-		-		1 466,3	1 466,3
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-

(1) Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

2016 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	Niv. Hier. (1)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)				
Dettes financières long terme	-	-		133,2	III	91,7	224,9
Dettes financières à court terme	-	-		2,9	III	5,7	8,6
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-		-		1 368,0	1 368,0
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-

(1) Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

• Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créiteurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II), à l'exception des opérations ci-dessous établie sur la base des critères de niveau III définis en note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement ».

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires comprennent un engagement de rachat relatif aux minoritaires de Newen Studios valorisé à 103 millions d'euros. Cette valorisation dépend principalement du niveau d'EBITDA retenu pour le groupe. Une variation de 5% de l'EBITDA entrainerait une variation de la valeur de l'engagement de rachat de 7 millions d'euros, à la hausse comme à la baisse.

8 Gestion des risques

8-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7-5-1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2017 et 2016, compte tenu d'une trésorerie nette positive de respectivement 256,7 millions d'euros et 186,7 millions d'euros, ce ratio d'endettement est nul.

8-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

8-2-1. Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités du Groupe contrôlées à 100% par TF1, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement :

La stratégie de financement du Groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Toutefois, elle gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ces financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues.

2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	150,0	865,0	1 015,0	108,0	-	108,0	907,0
Crédit-bail	(0,0)	0,1	0,1	(0,0)	0,1	0,1	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	150,0	865,1	1 015,1	108,0	0,1	108,1	907,0

2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	115,0	870,0	985,0	90,7	-	90,7	894,3
Crédit-bail	(0,0)	0,4	0,4	(0,0)	0,4	0,4	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	115,0	870,4	985,4	90,7	0,4	91,1	894,3

Notation financière :

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/négative/A-2 (juin 2017).

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Locations financières	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 466,3	1 466,3	-	1 466,3
Autres Dettes Financières	239,1	6,5	232,6	239,1
TOTAL	1 705,4	1 472,8	232,6	1 705,4

2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Locations financières	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 368,0	1 368,0	-	1 368,0
Autres Dettes Financières	233,5	8,6	224,9	233,5
TOTAL	1 601,5	1 376,6	224,9	1 601,5

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie. Par ailleurs, le Groupe ne souscrit à aucun produit présentant une possibilité de taux inférieur à zéro ;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie active d'un montant de 495,8 millions d'euros est placée à hauteur de 431,2 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Compte bancaire rémunéré	4,0	14,0
Convention de trésorerie Bouygues Relais	431,2	367,6
Autres comptes courants de trésorerie	60,6	38,6
TOTAL	495,8	420,2

8-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle propose des scénarios de couverture à la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

Méthode comptable :

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

- Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8-2-2-1. Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité :

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2017 <i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	3,7	492,1	(6,5)	-	(2,8)	492,1	-	-	(2,8)	492,1
De 1 à 5 ans	-	-	(232,6)	-	(232,6)	-	-	-	(232,6)	-
TOTAL	3,7	492,1	(239,1)	-	(235,4)	492,1	-	-	(235,4)	492,1

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2016 <i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	14,0	406,2	(8,5)	(0,1)	5,3	406,2	-	-	5,3	406,2
De 1 à 5 ans	-	-	(224,9)	-	(224,9)	-	-	-	(224,9)	-
TOTAL	14,0	406,2	(233,4)	(0,1)	(219,6)	406,2	-	-	(219,6)	406,2

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2016 et 2017.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	2017		2016	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
<i>(en millions d'euros)</i>				
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	4,9	-	4,1	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	ns ⁽¹⁾	-	ns ⁽¹⁾	-

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

8-2-2-2. Risque de change

Risque de fluctuation significative de l'euro par rapport au dollar et gestion du risque

Le Groupe est exposé à des risques de change euro / U.S. dollar du fait de l'acquisition de certains programmes américains ou biens de consommation, payables en US dollars.

Toute appréciation significative du dollar américain pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture.

Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Risque de change multidevises

Méthode comptable :

Conversion des transactions en devises étrangères : les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, libellés en U.S. dollar et franc suisse.

Sur l'année 2017, plus de 99 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,6 % des encaissements est réalisé en franc suisse, et 0,4 % en dollar.

Par ailleurs, on notera que 96,2 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, 3,7 % en dollar et 0,1 % en livre sterling, dollar canadien et franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2017, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2017 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	GBP	CHF ⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	8,5	0,1	4,8	0,2	13,7
Passifs	(46,2)	-	(0,6)	-	(46,7)
Hors bilan	(37,0)	-	-	-	(37,1)
Position avant couvertures	(74,7)	0,1	4,2	0,2	(70,1)
Opérations à terme	77,8	-	-	-	77,8
Swaps de change	13,7	-	-	-	13,7
Position nette après couvertures	16,8	0,1	4,2	0,2	21,4

⁽¹⁾ Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe (GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. Dujardin et Téléshopping approvisionnent leur stock en payant principalement en U.S. dollars. TF1 SA couvre des frais généraux en U.S. dollar.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

A fin 2016, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2016 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	GBP	CHF ⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	15,6	0,4	4,0	0,1	20,2
Passifs	(52,9)	-	(0,5)	-	(53,5)
Hors bilan	(108,7)	-	-	-	(108,7)
Position avant couvertures	(146,0)	0,4	3,5	0,1	(142,0)
Opérations à terme	121,1	-	(10,7)	-	110,3
Swaps de change	-	-	-	-	-
Position nette après couvertures	(24,9)	0,4	(7,2)	0,1	(31,7)

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 13.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017				2016			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
USD	(0,2)	-	(0,6)	0,6	0,2	(0,3)	(1,2)	1,2
GBP	-	-	-	-	-	-	-	-
CHF	-	-	-	-	0,1	(0,1)	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	(0,2)	-	(0,6)	0,6	0,3	(0,4)	(1,2)	1,2

A fin 2017, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de +0,6 millions d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2016, elle s'élevait à +1,2 million d'euros.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

Au 31 décembre 2017 <i>(en millions)</i>	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (euro)	
		Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	16,4	13,7	13,7	-	(0,1)	(0,1)
	GBP	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	93,3	77,8	67,5	10,2	(6,6)	(6,6)
Ventes à terme	CHF	-	-	-	-	-	-
TOTAL			91,4	81,2	10,2	(6,8)	(6,8)

Au 31 décembre 2016 <i>(en millions)</i>	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (euro)	
		Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	-
	GBP	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	127,6	121,1	96,1	25,0	4,9	4,9
Ventes à terme	CHF	11,5	10,7	10,7	-	(0,0)	(0,0)
TOTAL			131,8	106,8	25,0	4,8	4,8

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IAS 39, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2017				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	-	
Instruments financiers de change au passif	(0,1)	-	(6,6)	(6,7)
TOTAL	(0,1)	-	(6,6)	(6,7)
2016				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	4,9	4,9
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	
TOTAL	-	-	4,9	4,9

Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

Sur les exercices 2016 et 2017, les variations de valeur des instruments financiers de change sont les suivantes :

VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2017	(0,1)	-	(11,4)	(11,5)
dont partie efficace	-	-	(11,8)	
dont partie inefficace	(0,1)	-	0,5	
2016	0,0	-	1,2	1,3
dont partie efficace	-	-	(0,5)	
dont partie inefficace	0,0	-	1,7	

Risques de contrepartie :

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2017, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2017, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 25 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

Risque de recouvrement des créances

2017	Valeur nette	Créances	Créances échues			
	comptable	non échues	Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
<i>(en millions d'euros)</i>						
Clients et comptes rattachés	661,3	587,8	73,5	65,6	4,0	3,9
Provisions clients et comptes rattachés	(5,1)	-	(5,1)	(0,9)	(2,3)	(1,9)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	656,2	587,8	68,4	64,7	1,7	2,0

2016	Valeur nette	Créances	Créances échues			
	comptable	non échues	Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
<i>(en millions d'euros)</i>						
Clients et comptes rattachés	584,7	504,8	79,9	63,7	5,0	11,2
Provisions clients et comptes rattachés	(10,0)	-	(10,0)	(0,7)	(3,2)	(6,1)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	574,7	504,8	69,9	63,0	1,8	5,1

Le Groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière).

Cette application permet d'harmoniser le processus de recouvrement applicable aux vendeurs du Groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,20 % du chiffre d'affaires facturé.

Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Abonnements aux chaînes payantes

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

Activités Consommateurs

Les activités de vente à distance, conduites par le pôle Télésourcing, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Activités de vente de droits :

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/ Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8-2-1 sur le risque de liquidité).

9 Autres notes annexes

9-1. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 7-1-2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

- Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

- Engagements réciproques :

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Locations simples :

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés les filiales du Groupe.

Location-financement :

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

9-1-1. Cautions et engagements de garanties

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	2,8	-	11,2	14,0	15,5
Engagements de garantie donnés ⁽¹⁾	2,8	-	11,2	14,0	15,5
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	1,7
Engagements de garantie reçus ⁽²⁾	-	-	-	-	1,7
Engagements de garantie nets	2,8	-	11,2	14,0	13,8

9-1-2. Engagements contractuels réciproques

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	24,7	57,0	0,5	82,2	91,2
Engagements sur titres de participation ⁽¹⁾	365,0	-	-	365,0	7,3
Autres	66,2	45,9	-	112,1	51,7
Engagements contractuels divers donnés	455,9	102,9	0,5	559,3	150,2
Transport d'images	24,7	57,0	0,5	82,2	91,2
Engagements sur titres de participation ⁽¹⁾	365,0	-	-	365,0	7,3
Autres	66,2	45,9	-	112,1	50,0
Engagements contractuels divers reçus	455,9	102,9	0,5	559,3	148,5
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	1,7

⁽¹⁾ En 2017 les engagements sur titres de participation comprennent notamment les engagements sur l'acquisition des titres AuFéminin.com (cf. faits marquants).

9-1-3. Locations simples

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Contrats de location simple					
Locations simples données	13,9	49,1	15,4	78,4	68,6
Locations simples reçues	13,9	49,1	15,4	78,4	68,6
Contrats de location simple nets	-	-	-	-	-

9-1-4. Location-financement

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Contrats de location-financement (déjà comptabilisés au bilan)	-	-	-	-	-

9-2. Informations sur les parties liées

9-2-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2017 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 10 membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 7,5 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Rémunération fixe	4,7	5,1
Rémunération variable et avantages en nature	2,8	1,0

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,8 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 1,7 million d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Péliçon, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2017 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,4 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

9-2-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Parties liées en amont	47,9	42,8	(16,4)	(16,3)	443,8 ⁽¹⁾	381,0 ⁽¹⁾	11,7	8,6
Coentreprises	0,4	0,2	-	-	2,0	1,6	-	-
Entités associées	-	7,6	-	(6,0)	-	5,5	-	6,7
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	48,3	50,6	(16,4)	(22,3)	445,8	388,1	11,7	15,3

⁽¹⁾ dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8-2-1)

En 2017, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Les engagements hors bilan présentés en note 9-1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

9-3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				EY				KPMG				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(778)	(781)	92%	98%	(660)	(152)	88%	70%	-	(460)	0%	92%	(402)	(399)	92%	88%
- Dont TF1 SA	(219)	(111)			(214)	(105)			-	(206)			-	-		
- Dont Filiales	(559)	(670)			(446)	(47)			-	(254)			(402)	(399)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	(66)	(15)	8%	2%	(90)	(65)	12%	30%	-	(38)	0%	8%	(37)	(52)	8%	12%
- Dont TF1 SA	(32)	-			(86)	(65)			-	(35)			-	(52)		
- Dont Filiales	(34)	(15)			(4)	-			-	(3)			(37)	-		
Honoraires CAC audit	(844)	(796)	100%	100%	(750)	(217)	100%	100%	-	(498)	0%	100%	(439)	(451)	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Juridique, fiscal, social	-	(1)	-	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	(34)	-	-	-	-	-	0%	-
Honoraires CAC autres	-	(1)	-	-	-	-	0%	0%	(34)	-	100%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL HONORAIRES CACS	(844)	(797)	100%	100%	(750)	(217)	100%	0%	(34)	(498)	100%	100%	(439)	(451)	100%	100%

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses commissaires aux comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 1,8 M€ au titre de l'exercice 2017.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,2 M€ pour le Groupe en 2017 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

9-4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales suivantes : LCI, TMC et TFX (NT1) sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003. Le terme des autorisations est fixé au 29 février 2020. La filiale TF1 Séries Films est également titulaire d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 12 décembre 2012 pour une durée de 10 ans.

9-5. Périmètre de consolidation détaillé

Méthode de consolidation :

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères :

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	Décembre 2017		Décembre 2016	
			% INTERET	METHODE	% INTERET	METHODE
Antennes						
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère	-	Société mère	-
TELE MONTE CARLO	Monégasque	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
NT1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
HD1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
LA CHAINE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC REGIE	Française	Régie publicitaire TMC	-	-	100,00%	IG
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
LA PLACE MEDIA	Française	Régie publicitaire	24,70%	ME	24,70%	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
APHELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
FIRELIE	Française	Société immobilière	-	-	100,00%	IG
PERELIE	Française	Société immobilière	-	-	100,00%	IG
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
BONZAI DIGITAL	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
SERIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,01%	ME	50,01%	ME
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DISTRIBUTION	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 THEMATIQUES	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	-	-	100,00%	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DIGITAL CONTENT	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
PREFAS 18	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
MINUTE BUZZ	Française	Gestion de contenus digitaux	70,90%	ME	-	-
GRUPE AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	-	-	33,50%	ME
Studios et Divertissements						
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation de droits audiovisuels	-	-	100,00%	IG
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00%	IG	100,00%	IG
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00%	IG	100,00%	IG
DIRECT OPTIC PARTICIPATIONS	Française	Commerce en ligne	47,85%	ME	47,85%	ME
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ENTERTAINMENT	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
STS EVENEMENTS	Française	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00%	IG	55,00%	IG
TF1 EVENTS	Française	Evènementiel	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN STUDIOS	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
FLCP DEVELOPPEMENT	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
NEWEB	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG

NEWEB FACTORY	Française	Production audiovisuelle	-	-	78,52%	IG
NEWEB DEVELOPPEMENT	Française	Production audiovisuelle	82,44%	IG	78,52%	IG
FACTORY ELEVEN	Française	Production audiovisuelle	82,44%	IG	78,52%	IG
NEWEB REGIE	Française	Production audiovisuelle	82,44%	IG	78,52%	IG
CUP HOLDING	Française	Production audiovisuelle	82,28%	IG	78,36%	IG
CUP INTERACTIVE SAS	Française	Production audiovisuelle	82,28%	IG	78,36%	IG
NEWEN	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
CAPA DEVELOPPEMENT	Française	Holding	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA ENTREPRISE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA PROD	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA DRAMA	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
EXPLORER	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA PICTURES	Française	Production audiovisuelle	79,28%	IG	79,28%	IG
TF ET ASSOCIES	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRACTANCE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
NERIA PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
SNC EDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUNE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN DISTRIBUTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRACTANCE SERIE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
MIMA PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT HOLDING	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT STUDIO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
SINEMATIK	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIO BLUE SPIRIT CANADA	Canadienne	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS DE MARSEILLE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BOXEUR DE LUNE	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
NERIA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRACTANCE B	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
TELECIP	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BARJAC PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COSTUMES ET DECO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
SEENOVA	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
ROYAL ME UP PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG
AND SO ON	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
YELLOW THING	Française	Production audiovisuelle	33,34%	ME	33,33%	IG
ABRAFILMS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG
LVPB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS POST & PROD	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	Française	Holding	69,63%	IG	69,63%	IG
17 JUIN DEVELOPPEMENT	Française	Holding	69,04%	IG	69,06%	IG
17 JUIN MEDIA	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,06%	IG
17 JUIN FICTION	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,06%	IG
17 JUIN PROD	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,06%	IG
PULSATIONS	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,06%	IG
PULSATIONS MULTIMEDIA	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,06%	IG
BOXEUR 7	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
CAPA SERIES	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
PRODUCTION VALLEY	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TARONJA PROD	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
POST & PROD 7	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
TOOCO	Française	Production audiovisuelle	66,00%	IG	66,00%	IG
RENDEZ VOUS PRODUCTION SERIES	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG

BLUE SPIRIT LAB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BEAUTY HOLDING	Française	Production audiovisuelle	82,44%	IG	78,52%	IG
DEVTRIBU	Française	Production audiovisuelle	82,44%	IG	78,52%	IG
CAPA PARTICIPATION	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
STUDIOS DE SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
CAPA VS3	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
LES FILMS A5	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	-	-
TUVALU MEDIA GROUP BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
TUVALU MEDIA BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
TUVALU DIGITAL BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
COLUMN FILMS NEDERLAND BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
WATERLAND SERVICES BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
WATERLAND FILMS BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
AGE OF MEDIA NETWORK BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	42,50%	ME	-	-
PLAY 2	Française	Production musicale	25,00%	IG	-	-
CAPA EVENTS	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	-	-
CCCP TELEVISIE BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00%	IG	-	-
PROD 360	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	-	-
NEWEN NETHERLANDS MANAGEMENT BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	-	-
JUST KIDS	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
NEWEN DISTRIBUTION LTD	Angleterre	Holding	100,00%	IG	-	-
MAYANE COMMUNICATION	Angleterre	Gestion de sites internet	72,76%	IG	-	-

9-6. Évènements postérieurs à la clôture

✓ Acquisition d'une participation majoritaire dans Aufeminin

Le groupe TF1 a remis une offre ferme le 13 décembre 2017 pour l'acquisition d'une participation majoritaire (78,4 % du capital) dans le groupe Aufeminin (Groupe Axel Springer).

Le 17 janvier 2018, le groupe TF1 et le groupe Axel Springer ont signé l'accord d'acquisition pour un prix global de 364,8 millions d'euros, sous réserve d'ajustements usuels en date de réalisation.

L'opération est actuellement soumise à l'approbation de l'Autorité de la Concurrence. Le groupe TF1 déposera une offre publique d'achat simplifiée au même prix sur le solde du capital une fois cette acquisition réalisée.